

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 125

**Approuvant la signature d'un marché de fourniture de repas en liaison froide à destination du portage de repas à domicile**

Le Maire de la commune de Marcoussis,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**CONSIDERANT** que le précédent marché arrive à échéance le 1 juillet 2024 ;

**CONSIDERANT** que la commune a lancé une procédure de mise en concurrence adaptée, qui s'est révélée infructueuse;

**CONSIDERANT** donc que la commune a proposée à trois entreprises de conclure le contrat de gré à gré, conformément à l'article L2122-1

**CONSIDERANT** que seule l'entreprise Société Française de Restauration et Services a répondu, et que son offre est acceptable et conforme au cahier des charges ;

## DÉCIDE

### ARTICLE 1

Un marché relatif à la fourniture de repas en liaison froide à destination du portage de repas à domicile à la restauration scolaire est signé avec l'entreprise Société Française de restauration et services, nom commercial Sodexo, sise 6 rue de la Redoute à GUYANCOURT Cedex (78043).

**ARTICLE 2**

Le contrat débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une période de 1 an renouvelable une fois pour la même période.

**ARTICLE 3**

Le prestataire sera rémunéré conformément aux prix indiqués dans l'AE et son annexe financière.

**ARTICLE 4**

La dépense est inscrite au Budget Ville.

**ARTICLE 5**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

**ARTICLE 6**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 28 juin 2024

Le Maire  
Olivier THOMAS

